



25^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA BIODIVERSITÉ

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Mes chers compatriotes,

Mesdames et Messieurs,

La communauté internationale célèbre, ce mardi 22 mai 2018, avec l'appui des peuples qui l'ont mandatée, le 25^{ème} anniversaire de la Convention sur la Diversité Biologique.

Cette diversité du vivant, constituée progressivement au cours des âges, est l'une des caractéristiques phares de la terre, cette planète multiséculaire qui nous héberge.

Chers compatriotes

De nos jours, la Biodiversité est directement responsable d'environ 40% de l'économie mondiale. Elle est particulièrement névralgique pour les secteurs agricoles, pharmaceutiques, forestiers, et constitue la toile de la vie dont nous faisons intégralement partie ; nous en sommes d'ailleurs totalement dépendants.

Cependant, la croissance démographique, le prélèvement excessif sur les stocks de ressources vivantes, la fragmentation des écosystèmes, la pollution des matrices environnementales (eau, air, sol) dégradent la Biodiversité à un rythme tel que plusieurs scientifiques évoquent cette situation comme étant celle de la 6^{ème} phase d'extinction de la vie sur terre.

Aussi, depuis la prise de conscience de la destruction de ce patrimoine vivant et de ses conséquences sur le bien être des hommes au début du siècle, la communauté internationale se mobilise-t-elle pour inverser la tendance.

La sauvegarde de la Biodiversité figure à ce titre, au nombre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'ONU.

Cette année 2018, la Convention sur la diversité biologique (CDB) célèbre ses «**25 ans d'actions pour la biodiversité**». La célébration de ce 25^{ème} anniversaire sera pour notre pays, la Côte d'Ivoire, et pour le monde entier, l'occasion d'informer et de sensibiliser l'ensemble des peuples sur les enjeux de la sauvegarde de la biodiversité.

Chers compatriotes,

La **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**, ratifiée par plusieurs Pays, dont la Côte d'Ivoire depuis le 27 février 1995, est un instrument légal international pour « *la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques* ».

En prenant en considération l'importance de l'éducation et de la sensibilisation du public à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 22 mai comme Journée internationale de la Biodiversité, date anniversaire de l'adoption du texte de la Convention.

Cette commémoration rappelle à chacune et à chacun, citoyens, entrepreneurs privés, concepteurs des politiques publiques, écologistes et écologues, que la biodiversité est un maillon fort de l'économie mondiale. Elle fournit gratuitement des biens et services abondamment exploités par tous.

Je voudrais citer à titre d'exemple :

- **Les paysages façonnés par les écosystèmes et habitats, qui assurent l'attractivité d'une destination ;**
- **La gastronomie inévitable lors des agapes, et qui repose à 99% sur des éléments de la Biodiversité ;**
- **Le bois et autres matériaux de construction et de décoration de nombreux complexes touristiques;**
- **les produits d'accueil, dont les savons, shampoings, serviettes et essences, fabriqués à partir de plantes, etc.**

Vous convenez avec moi que la réduction de ces services éco systémiques du fait de l'érosion de la biodiversité, causera assurément la dégradation de la vie humaine et de la planète.

Mes chers compatriotes,

Le gouvernement, ne saurait infléchir sa politique de sauvegarde de la Biodiversité, dont la contribution au PIB est à une hauteur appréciable. Aussi, œuvrons-nous à concilier l'expansion soutenable de l'économie à travers une utilisation rationnelle et durable de la Biodiversité et le maintien des services éco systémiques.

La stratégie en la matière repose sur trois piliers.

- **Le premier pilier est relatif à l'amélioration des lignes directrices pour la prise en compte de la Biodiversité dans la procédure d'étude d'impact environnemental des projets de développement ;**
- **Eviter, réduire et compenser les pertes de la Biodiversité en constitue le triptyque fondamental ;**
- **Le second pilier concerne l'implantation systématique des Comités de Développement Durable (CDD), au sein de toutes les structures, pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques en matière d'utilisation de la Biodiversité ;**
- **Enfin, le troisième et dernier pilier vise à poursuivre les efforts d'information et de sensibilisation pour constituer une masse critique de consommateurs responsables, tel que préconisé par la stratégie nationale de développement durable.**

Mes chers compatriotes,

Nous pouvons promouvoir une Biodiversité durable. Et nous devons y arriver !

C'est pourquoi, au nom du Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA et du Chef du Gouvernement, le Premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, j'invite instantanément, les ivoiriens et les populations vivant en Côte d'Ivoire, à contribuer activement à la mise en œuvre des traités relatifs à la conservation de la diversité biologique.

Il s'agit pour nous, en toute responsabilité, d'assurer un bel avenir à l'humanité. De même, nous sommes tous invités à porter, dans notre entourage respectif, en bons citoyens engagés, ce message porteur d'espoir pour les générations futures : « **la Biodiversité, c'est la vie !** ».

Je vous remercie.

Madame Anne Désirée OULOTO
Ministre de la Salubrité, de l'Environnement
et du Développement Durable